



RÈGLEMENT DE LA COURSE ENVOLEZ VOUS

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

1. Lieu, date et nature de la compétition

EnVolez Vous est une épreuve de course pédestre organisée au profit de l'association Envol sport santé <https://www.envol-sportsante.com>. La sixième édition est organisée le samedi 12 juin 2021.

Les épreuves de cette manifestation sont organisées au départ et à l'arrivée sur la pelouse du bassin Jacques Coeur à Montpellier.

Le parcours de la course de 11km longe les rives du Lez entre le siège du conseil régional à Montpellier et le pont de l'avenue de l'Europe sur la commune de Lattes. <https://www.openrunner.com> id 8094704

Le parcours de la course de 5km remonte les rives du Lez jusque l'arrêt de tram Pompignane et redescend vers le bassin Jacques Coeur. <https://www.openrunner.com> Id 9254249

Les inscriptions sont effectuées exclusivement sur le site <http://www.envolez-vous.info>

Les départs des deux courses seront donnés en décalé à 11h et 11h15 avec pour chacune des épreuves. Les départs seront adaptés en fonction du contexte sanitaire avec des départs lancés par vague de coureurs.

La remise des dossards se fera le vendredi 11 juin au magasin Foulées, Bd de la République à Montpellier de 14h à 19h (sur rdv 0768344719).

En raison du contexte sanitaire, seuls les dossiers complets fournis sur le site d'inscription donneront accès à un dossard. Aucun complément de dossier ne sera accepté en dehors du site d'inscription.

2. Organisateur

L'épreuve « enVoLez-vous » est organisée par le Montpellier Athlétic Running Club (M.A.R.C. – club affilié à la FFA), domicilié au Stade Philippiques 542 rue Auguste Broussonnet 34090 Montpellier.
Contact : contact@marc-athletisme.org tel : 0768344719

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

-cadets (nés en 2005/2004 et avant) pour les courses du 11 km.

-minimes (nés en 2007/2006 et avant) pour la course du 5 km.

b) Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la transmission obligatoire lors de l'inscription :

☑ soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

■ soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>);
■ soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

c) Droit d'inscription :

Les droits d'inscription sont fixés à :

pour l'épreuve de 11 km : 11 € - après le 27/05/2021 : 13 €
pour l'épreuve de 5 km : 8 € - après le 27/05/2021 : 10 €

d) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 10/06/2021 à 17h pour les 2 courses de 11km et 5 km. Un nombre maximum de 500 participants est fixé. Il pourra être restreint en fonction des consignes sanitaires en vigueur.

e) Athlètes handisport

Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur, la course est ouverte aux personnes en situation de handicap pouvant effectuer cette distance, au besoin avec l'assistance d'autres coureurs (joëlette). Seul le parcours 5 km est accessible pour le « hand-bike » ou autres types de fauteuil.

f) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

g) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

h) Matériel de sécurité

En raison de l'absence de ravitaillement intermédiaire du fait des conditions sanitaires, chaque participant devra être équipé d'une réserve d'eau.

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'athlète.

i) Rétractation

En cas de rétractation du participant, avant le 27/05/2021, ses frais lui seront remboursés avec une retenue de 1 euro pour frais administratifs.

j) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

L'acceptation de la charte sanitaire du coureur lors de l'inscription en ligne est obligatoire.

4. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. Assurances

a) Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance (4121633J) souscrite auprès de MAIF.

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres concurrents de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. Règles sportives

a) Suiveurs

Les accompagnateurs à vélo sont interdits.

b) Bâtons

Le port des bâtons n'est pas autorisé.

c) Port du masque

Avant le départ et après l'arrivée, athlètes et accompagnateurs devront porter un masque de protection.

Lors du départ, les athlètes, conserveront leur masque et se disposeront en 3 files indiennes et se maintiendront une distance de 1m entre eux. Ils pourront retirer leur masque après le départ.

A l'arrivée, ils devront remettre leur masque dès la ligne franchie.

d) Limites horaires

Le temps maximum alloué pour la course du 11km est de 1h45, soit une heure limite d'arrivée à 12h45. Pour le 5 km, l'heure limite d'arrivée est également fixée à 12h45. L'heure limite de passage pour la traversée de la D132 à Lattes est fixée à 12h. Passé ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course. Ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

e) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques soit intégrés au dossard ; soit à disposer à la chaussure.

Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Le transducteur devra être restitué à l'arrivée, en cas de non restitution, il sera facturé 5 €.

7. Classements et récompenses

a) Classements

Il sera établi un classement pour chacune des deux épreuves :

La proclamation des résultats des premiers concurrents et remise des prix sur le site départ à partir de 12h30.
L'absence de l'athlète à la remise des prix entraîne le renoncement à son prix.

b) Récompenses

Pour chacun des 2 parcours, une récompense sera décernée aux 3 premiers hommes & 3 premières femmes.

Une récompense sera également remise aux premiers des différentes catégories handisport représentées ainsi qu'aux 3 premières joelletes.

Une récompense sera accordée au club ou à l'entreprise la plus représentée.

c) Publication des résultats

L'ensemble des résultats seront mis en ligne sur le site de la course : www.envolez-vous.info

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime.

8. Ravitaillements

En raison des conditions sanitaires, le 11 km est organisé sans ravitaillement intermédiaire, il appartient aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

Une barre énergétique individuelle sera distribuée à la remise des dossards et à l'arrivée.

9. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

La compétition se déroule sur des pistes ou chemins fermés à la circulation. Le parcours croise une seule voie de circulation - la D132 à Lattes au niveau du Pont de L'Europe -.

b) Premiers secours

La sécurité est assurée par 1 médecin présent sur le site de départ et d'arrivée. Une équipe de secourisme agréé sera également présente sur toute la durée de la manifestation.

c) Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11. Droit à l'image

De par sa participation à la manifestation, chaque concurrent autorise expressément le M.A.R.C. (ou ses ayants-droit tels que les partenaires ou les médias) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens

connus ou inconnus à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

12. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. En cas d'annulation sur requête de l'autorité administrative, les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement moins 1 euro, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

14 : Courses adaptées

Parallèlement aux épreuves «enVoLez-vous», et sous réserve des conditions sanitaires en vigueur, des courses adaptées pour les personnes en situation de handicap seront organisées sur le site du bassin Jacques Coeur par l'association ENVOL <https://www.envol-sportsante.com>. Ce présent règlement ne s'applique pas à ces courses.

15 : Courses enfants

Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur, des courses enfants seront organisées sur le site du bassin Jacques Coeur. Les départs s'échelonneront entre 10h et 10h30. Elles ne donneront lieu à aucun classement ni à aucun chronométrage. La participation s'élève à 1€ par enfant, entièrement reversé à l'association ENVOL. L'inscription sera effectuée sur place avec signature d'une autorisation parentale. Une récompense sera remise à l'ensemble des participants.